Image not found or type unknown

augmentation triennale du bail commercial

Par **charlott**, le **01/04/2011** à **18:29**

Lorsque qu'un bail commercial stipule une augmentation triennale à une date précise ex le 1er du mois d'avril et que cette date est dépassée, le bailleur peut-il demander cette augmentation par la suite ou peut-on considérer que l'on est entrée dans une autre période triennale et que l'augmentation ne pourra pas avoir lieu avant 3 ans?

Par **william 123**, le **23/04/2011** à **18:43**

JE VIENS DE PRENDRE CONNAISSANCE DE VOTRE ANNONCE CONCERNANT LE PRÊT RAISON POUR LAQUELLE JE VOULAIS VOUS VENIR EN AIDE EN VOUS OCTROYANT CE PRÊT DANS UN BREF DÉLAIS SI VOUS ÊTES TOUJOURS DANS LE BESOINS.
JE VOUS LAISSE MON ADRESSE E - MAIL POUR PLUS DE RENSEIGNEMENT : filou_requin@hottemaille.froc

merci et j'attends de vous lire

WILLIAM

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés